

Pondichéry le 29/05/2018



Objet : Revalorisation du cadre salarial des agents de droit local et suites du CTPE du 04/12/2017

*Madame la Directrice,*

La section de Pondichéry, forte de 11 adhérents, tient à vous faire part de sa position suite à la revalorisation salariale décidée récemment et présentée lors du CTPE du 4 décembre 2017.

Si la section ne peut que se féliciter de la revalorisation conséquente mais nécessaire des agents positionnés dans le niveau 6 (ancien cadre) et niveau 5 (nouveau cadre), nous déplorons que cette augmentation de 15 % n'ait pas bénéficié à l'ensemble des personnels.

Nous tenons donc à attirer votre attention sur nos collègues des niveaux de 1 à 5 et 7 à 9 (nouveau cadre) qui n'ont bénéficié que d'une augmentation minimale (de 3 à 5 %).

D'une manière générale, il nous semble souhaitable de ne pas générer de tels écarts lors des revalorisations salariales. En effet, ces revalorisations qui interviennent très rarement, sans logique compréhensible pour les agents, alors même que des propositions construites avaient été faites par les représentants du personnel, induisent un climat délétère et rendent difficile le management du poste pour le ou la cheffe de Poste.

De plus nous demandons à ce que l'ancienneté des agents soit  **systématiquement**  prise en compte lors de ces revalorisations, comme le rappelle notre syndicat au niveau ministériel.

La section syndicale CFDT-MAE de Pondichéry sollicite donc qu'une nouvelle revalorisation soit proposée aux agents des grilles 1 à 5 et 7 à 9.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice des ressources humaines, l'expression de mon profond respect.

Isabelle de MARGUERIE  
Secrétaire de la section syndicale CFDT-  
MAE de Pondichéry

MADAME LA DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

COPIE : MME CATHERINE SUARD, CONSULE GENERALE  
M. L'AMBASSADEUR

RH1/D-RH/3A-CFDT MAE